

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N° 02

Avis sur la consultation du public relative au dossier par lequel la société ATEMAX France sollicite l'enregistrement de son centre de transit de sous-produits animaux en conteneurs fermés et sans déchargements :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une consultation du public sur le dossier déposé par la société ATEMAX France.

En effet, par arrêté du 25 novembre 2025, le préfet des Vosges a prescrit cette consultation du public d'une durée de 29 jours à Saint-Nabord, du 22/12/2025 au 19/01/2026 inclus, sur le dossier par lequel la société ATEMAX FRANCE sollicite, au titre de la législation sur les installations classées, l'enregistrement de son centre de transit de sous-produits animaux en conteneurs fermés et sans déchargement, envisagé 800 Route de la Plaine d'Eloyes, sur le site de la société MAUFFREY.

Les documents relatifs à cette consultation sont accessibles à l'accueil de la mairie et via le lien ci-dessous :

<https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Installations-classees-soumises-a-enregistrement/Consultation-du-public-sur-le-dossier-presente-par-la-societe-ATEMAX-FRANCE>

Concrètement, il s'agit d'affecter quelques places de stationnement « poids lourds » du parking MAUFFREY au stockage de conteneurs scellés contenant des sous-produits animaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis concernant ce projet.